

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 48

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Mansouri

à l'amendement n° 36 de M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Au dernier alinéa, substituer aux mots

« toutes les »

les mots

« chacune des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose de remplacer l'expression « toutes les » par « chacune des » afin d'adopter une rédaction plus précise et plus fluide. Cette reformulation permet de mieux individualiser les éléments mentionnés et d'améliorer la qualité stylistique du texte, sans en modifier la portée.